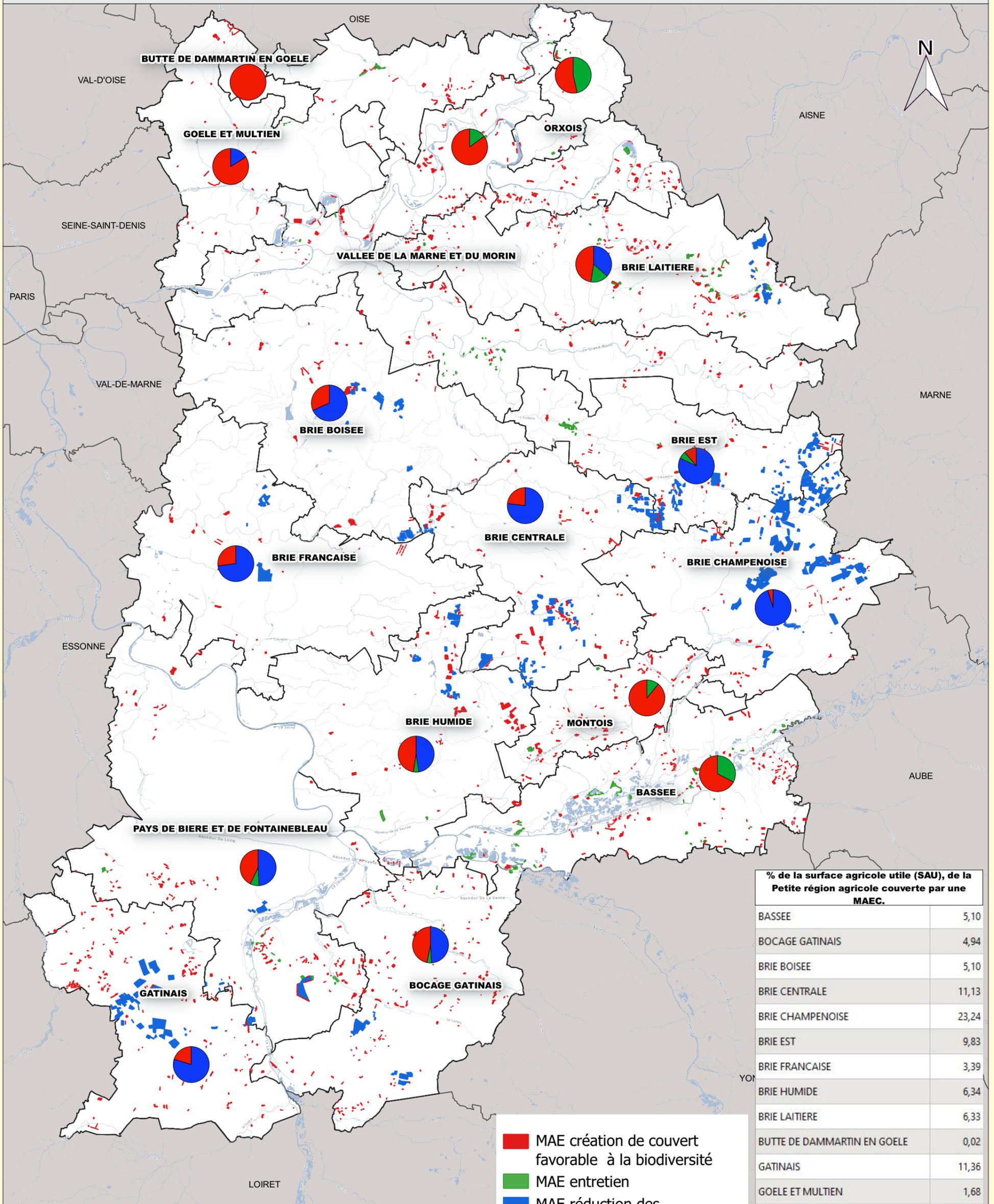


SURFACES COUVERTES PAR DES MAE 2021 PAR PETITES REGIONS AGRICOLES SUR LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



% de la surface agricole utile (SAU), de la Petite région agricole couverte par une MAEC.	
BASSEE	5,10
BOCAGE GATINAIS	4,94
BRIE BOISEE	5,10
BRIE CENTRALE	11,13
BRIE CHAMPENOISE	23,24
BRIE EST	9,83
BRIE FRANCAISE	3,39
BRIE HUMIDE	6,34
BRIE LAITIERE	6,33
BUTTE DE DAMMARTIN EN GOELE	0,02
GATINAIS	11,36
GOELE ET MULTIEN	1,68
MONTOIS	1,92
ORXOIS	0,31
PAYS DE BIÈRE ET DE FONTAINEBLEAU	6,20
VALLEE DE LA MARNE ET DU MORIN	6,47

- MAE création de couvert favorable à la biodiversité
- MAE entretien
- MAE réduction des produits phytosanitaires
- Petites régions agricoles (PRA)
- Département
- Départements limitrophes

MAEC - Mesures agroenvironnementales et climatiques. Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.